



Communiqué de presse

COVID-19 : l'urgence est aussi d'éviter l'hécatombe dans les prisons en République du Congo !

L'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) et Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH) sont très préoccupés par la situation des personnes en détention dans les prisons de la République du Congo et constatent avec regret l'inertie des autorités congolaises face à l'Appel lancé, il y a deux semaines, par l'Organisation des Nations Unies (ONU) à libérer les prisons pour éviter une flambée du coronavirus.

En effet, les personnes en situation de privation de liberté dans les prisons congolaises sont jusqu'à présent les oubliées des autorités congolaises. Or, le compte-rendu de la gestion de la crise sanitaire, fait par les autorités congolaises devant la presse en date du 07 avril 2020, indique une augmentation de la pandémie.

Par ailleurs, le confinement obligatoire et l'interdiction de circulation de tous les moyens de transport privés, décrétés par le Président de la République, Monsieur Denis Sassou Nguesso, limitent considérablement le pouvoir d'achat et la mobilité des familles dans les grandes agglomérations pour faire face aux besoins sanitaire et alimentaire de leurs parents en prison. Il est clairement établi que les conditions médicales et alimentaires préexistantes dans les prisons congolaises fragilisent davantage la santé des détenus.

En outre, l'architecture, l'environnement et le fonctionnement (surpopulation, promiscuité, faible ventilation d'air, insalubrité, pauvreté matérielle, absence d'infrastructures sanitaires viables, prolifération des maladies contagieuses...) des prisons en République du Congo réunissent toutes les conditions qui amènent à affirmer, sans risque de se tromper, que la pandémie du Covid-19 risque d'avoir des conséquences dévastatrices en République du Congo si rien n'est fait.

Face à la menace que représente la pandémie du Covid-19, plusieurs pays, à travers le monde, pour des raisons humanitaires et au nom du droit à la vie, ont pris des mesures courageuses en désengorgeant les prisons.

Devant cette situation aux conséquences imprévisibles, OCDH et AEDH exhortent les autorités congolaises à se conformer à l'Appel de l'ONU à libérer les prisons.

Ainsi, nous recommandons de :

- **Mettre en application le décret n°2016-380 portant remise totale ou partielle de peines ;**
- **Libérer toutes les personnes en détention préventive dont les peines encourues sont inférieures ou égales à 2 ans ;**
- **Libérer tous les détenus malades, surtout les mineurs ;**
- **Libérer Céleste Nlemvo Makela, Parfait Mabilia, Franck Donald Saboukoulou, Guil Miangue Ossebi et Meldry Rolf Dissavoulou, cinq activistes détenus arbitrairement à la prison de Brazzaville ;**
- **Libérer tous les prisonniers politiques à l'instar du Général Jean Marie Michel Mokoko et le Député André Okombi Salissa lesquels bénéficient déjà des avis favorables des Nations unies sur leur libération.**

Fait à Brazzaville-Paris, le 9 avril 2020

Contacts Presse :

Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)

Trésor NZILA

Directeur exécutif

32 avenue des Trois Martyrs-Moungali – Brazzaville – République du Congo

Tél. : +242 05 533 07 63

nzilatresor@ocdh-brazza.org

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH)

Philippe MORIÉ

Délégué général

16 Avenue Berthelot - 69007 Lyon – France

Tél. : +33 4 37 37 10 11

p.morie@aedh.org